

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 618

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 03 février 2020, le Conseil municipal a adopté le «**RÈGLEMENT 618 –RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT** »

QUE ce règlement est actuellement déposé à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 08h30 à 16h30 heures du lundi au jeudi et de 8h30 à 13h, le vendredi et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 04 février 2020.

Manon Beauchemin,
Greffière